



LYON 03 CC
SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 25/09/2020
Date limite de distribution : 30/09/2020

Les vieilles recettes du nouveau monde

édito

Le plan de relance du gouvernement présenté à la rentrée a montré, s'il le fallait encore, que la macronisme est bien plus l'aboutissement des politiques « impressionnistes » libérales de l'ancien monde qu'un élan vers une politique « disruptive » non-identifiée.

La planche à billets tourne – on est loin de « l'argent magique » - et répond aux demandes de MEDEF, ouvertement satisfait du plan de relance. Une fois de plus, les entreprises reçoivent quasiment des chèques en blanc et n'ont aucune obligation en contrepartie. Le plan repose sur la bonne volonté des entreprises à ne pas licencier et à cocher les bonnes cases de la transition écologique. On connaît pourtant le désastre social et écologique de l'autorégulation du marché !

Alors qu'il distribue les offrandes à des entreprises qui n'ont jamais aussi peu investi, le gouvernement continue les suppressions de poste dans la fonction publique, maintient sa loi de transformation de la Fonction Publique (tellement révélatrice de l'hémiplégie technocratique du Président), remet sur la table son projet mortifère de retraite et refuse toute réforme fiscale. En bref, il s'agit de serrer les dents en attendant que la crise sanitaire passe et que tout revienne comme avant.

Pour la FSU, il faut sans relâche combattre cette vision obsolète du monde et montrer qu'il existe des alternatives économiques, sociales et environnementales. La crise sanitaire ne doit pas faire oublier notre combat.

- **3 Questions**
... Manon PILLOY **p 2**
- **Education**
... 1er degré
2nd degré
Sup **p 3 à 6**
- **Du côté**
... du CHSCT **p 7**
- **Elèves sans papiers (RESF)**
p 8

Yannick LE DU
secrétaire départemental FSU

Manon Pilloy est professeure des écoles à l'école Jean Giono (Lyon8). Celle-ci a été rapidement frappée par la Covid 19 à la rentrée. Des élèves et des adultes ont été confinés, des classes fermées. Membre du CHSCTD, elle a pu constater les écarts d'appréciation entre les recommandations du MEN et les prescriptions de l'ARS.

PEUX-TU NOUS EXPLIQUER CE QU'IL S'EST PASSÉ DANS TON ÉCOLE À PARTIR DU 1ER CAS POSITIF ?

La première semaine de classe, un parent d'élève est testé positif à la Covid 19 et ses enfants passent donc le test sans être mis à l'isolement car ne présentant aucun symptôme. Le mercredi après-midi de la deuxième semaine de classe, le directeur d'école reçoit un appel de l'ARS lui annonçant que les deux élèves sont déclarés « positifs » à la Covid 19. S'en suit alors une vague d'ordres et de contre ordres tout au long de l'après-midi.

Les élèves concernés sont mis à l'isolement ainsi que les enseignantes (RASED compris) étant intervenues plus de 15 minutes dans les classes. L'ARS explique que les adultes en présence des élèves « positifs » sont « cas-contact » car portant des masques en tissu distribués par l'Education Nationale. S'ils avaient porté des masques chirurgicaux, ils ne seraient pas concernés par le contact nous explique-t-on.

L'enquête de l'ARS détermine ensuite plusieurs autres « cas contact » parmi les élèves de l'école : principalement les enfants ayant mangé à la cantine avec les élèves « positifs ». L'organisation et le flou du début d'année n'ayant pas permis d'éviter les brassages pendant le temps périscolaire du premier jour de classe, c'est une trentaine d'enfants des autres classes qui est concernée également par la mise à l'isolement sans que leur classe soit fermée, l'enseignante et les élèves ne mangeant pas à la cantine n'étant pas concernés par les contacts.

Jeudi 10 septembre, c'est donc 2 classes qui sont fermées (36 élèves), 6 enseignantes confinées 14 jours (3 titulaires, 1 complément, 2 RASED) et 4 classes impactées par la mise à l'isolement des 3/4 des élèves (1 trentaine d'élèves en plus).

C'est le service médical de l'école, renforcé pour l'occasion, qui contacte toutes les familles et les enseignantes concernées.

Le soir même, d'autres cas positifs d'élèves sont déclarés sur l'école, une 3ème classe ferme.

Le lendemain matin, une enseignante présente sur l'école est concernée par une mise à l'isolement. N'ayant pas été en contact avec ses élèves, sa classe n'est pas fermée et les élèves sont répartis dans les autres classes de l'école car il n'y plus aucun moyen de remplacement. De nouveaux brassages se créent alors...

QUELLE EST TON ANALYSE DE LA GESTION DE CETTE CRISE AU SEIN DE TON ÉCOLE ?

Pour la gestion des élèves « cas contact », le service médical a été renforcé pour l'occasion et a géré la transmission des informations aux familles concernées. Il y a eu évidemment quelques ratés : message non reçu par les familles qui ont conduit les enseignantes à rappeler les familles qui avaient déposé leurs enfants à l'école le jeudi matin alors qu'ils n'avaient pas le droit d'y être, mais dans l'ensemble ce volet a plutôt été bien géré.

Cependant, l'équipe enseignante n'a reçu aucune information de la part de la hiérarchie. Beaucoup de questions se posent : Doit-on assurer un travail à distance lorsqu'on est mis à l'isolement ? Comment assurer la continuité pédagogique demandée lorsqu'une partie de la classe seulement est à l'isolement ? Doit-on continuer à porter ces masques en tissu qui ne protègent pas d'un confinement forcé ?



Manon PILLOY

QUELLE A ÉTÉ LA RÉACTION DE L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE AU SEIN DE L'ÉCOLE ?

C'est un sentiment d'épuisement et d'incompréhension qui traverse l'équipe de l'école. Nous aurions souhaité être informés sur l'inefficacité des masques, sur l'éventualité des différents scénarios possibles en cas de présence de cas positifs afin que nous nous y préparions en amont. Nous aurions aimé avoir du temps pour pouvoir anticiper tout cela et du temps ensuite pour ré-organiser l'école sans être obligés de faire des réunions en urgence sur nos temps personnels et naviguer dans le flou. Nous avons l'impression, une fois de plus, que l'on compte sur l'engagement sans faille des enseignant.es pour pallier les manquements de notre ministère. Nous sommes la troisième semaine de l'année, cela ne tiendra pas 10 mois...

Propos recueillis par
Yannick LE DU

L'IDEX DE LYON-SAINTE ÉTIENNE : DE LA FUSION À L'EFFRITEMENT

La Communauté d'universités et établissements (COMUE) de Lyon-Saint Étienne, appelée aussi Université de Lyon est composée de 12 établissements membres et de 24 établissements associés.

Les Initiatives D'Excellence ou IDEX sont censées être « sélectionnées par un jury international après un appel à projets. » (Voir https://fr.wikipedia.org/wiki/Initiative_d%27excellence) sur la base d'une procédure d'évaluations identique pour tous les projets.

Le projet IDEX du site de Lyon-Saint Étienne, nommé « université cible » par ses promoteurs, devrait être la plus grosse fusion d'établissements d'enseignement supérieur de France. Mais celui-ci tend à s'effriter :

- En 2016 : La première mouture du projet est basée sur un consortium de **12 établissements** (4 universités, 6 grandes écoles, Scien Po, INSERM).

- En 2017 : En début d'année, le jury accepte la candidature du site de Lyon Saint-Étienne, mais peu convaincu par le dossier, il impose une période probatoire de 2 ans au lieu de 4. Fin 2017, pour accélérer le projet, ses directeurs décident unilatéralement de réduire le consortium à **5 établissements** : 3 universités(Lyon 1, Lyon 3, St-Etienne), 2 grandes écoles(ENS, INSA) en excluant Lyon 2, université de plus 30 000 étudiants.

- En 2019 : En juin, il n'existe aucune version des statuts présentables. Les directions des établissements du consortium décident de faire voter un Document d'Orientation Stratégique (DOS). Le CA de l'INSA vote contre sortant ainsi du projet IDEX. Il ne reste que **4 établissements**.

- Juin 2020 : 8 vice-président·es de l'université Jean-Monnet de St-Étienne (UJM), annoncent leur démission. Avec un collectif de dirigeant·es de l'université (chargé·es de mission, responsables de composantes ou d'unités), ils considèrent « que le projet d'Université-Cible, ... met en danger, aujourd'hui, notre établissement » **Bientôt plus que 3 établissements ?**

Pour suivre cette saga universitaire, rendez-vous sur le site : <https://idexitlyon.wordpress.com/>

François BONICALZI
SNASUB-FSU

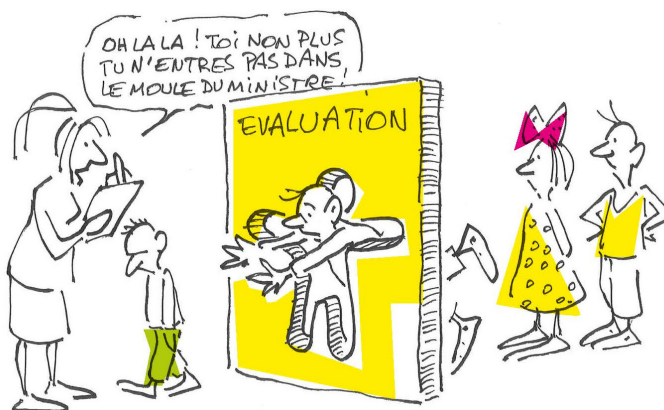


CONFINEMENT ET INÉGALITÉS : LA SOLUTION DU MINISTÈRE, DES ÉVALUATIONS !

Le 23 juin dernier, sur France Inter, le ministre a déclaré qu' "il va y avoir un plan ultra volontariste d'évaluations au début de l'année" et promet qu' "en Sixième, elle sera particulièrement robuste en français et en maths". Dans les faits, les tests de positionnement organisés la seconde quinzaine de septembre en Français et Maths constituent officiellement, pour le ministère, le seul remède ou presque à tous les maux, à charge pour chaque établissement de trouver les moyens horaires nécessaires à la remédiation dans le cadre d'un accompagnement personnalisé sorti des emplois du temps et financé sur la dotation d'autonomie... autrement des évaluations pour identifier éventuellement les difficultés mais aucun moyen pour y remédier concrètement ! **Ce n'est pas de nouvelles évaluations dont les élèves ont besoin mais d'aménagements des programmes pour leur donner le temps de rentrer dans les enseignements en ce début d'année. Après des mois d'isolement, de déstabilisation, les élèves ont besoin que soient recréées des dynamiques pédagogiques collectives et de retrouver**

confiance. Les équipes ont surtout besoin qu'on leur donne du temps pour adapter leurs progressions et programmations au regard de cette rentrée hors norme.

Ludivine ROSSET
Secrétaire académique du Snes-FSU



RENTRÉE MASQUÉE NE RIME PAS AVEC RENTRÉE PRÉPARÉE !

En cette rentrée 2020, nos conditions de travail sont très nettement dégradées et on se demande où est passé le sens de notre métier (aucun aménagement de programmes) ...

Les retours des collègues de lycée tendent à montrer **une augmentation de l'effectif moyen par classe** (à 36 élèves). Idem pour les collèges avec la grosse majorité des établissements (même labellisés éducation prioritaire) aux seuils d'ouverture de classe (30 élèves), voire au-dessus.

Le protocole sanitaire allégé (dévoilé fin août !) n'est pas suffisant pour protéger les élèves et les personnels dans un département classé rouge par les autorités. Les cas de covid se multiplient entraînant des collèges (Barbusse à Vaulx en Velin ...) sans vie scolaire en ce début d'année, par exemple. **L'autonomie des établissements engendre une diversité de fonctionnement presque égale au nombre d'établissements rhodaniens.** Les ordres et contre-ordres se sont alors multipliés de la part des chefs. Sans compter leur manque de communication (les collègues du lycée La Martinière Diderot à Lyon 1 ont appris par hasard que 2 de leurs classes de BTS étaient confinées !).



C'est aussi la part belle aux inégalités sociales dans le Rhône : certains établissements laissent aux familles le poids de l'achat du masque obligatoire malgré la dotation de la Métropole de 2 masques par collégien. La région a, quant à elle, pourvu les lycéens en masques, mais elle a oublié de glisser des manuels dans ses colis ! De plus, les budgets de certains établissements ont depuis la fin d'année scolaire précédente déjà dépassé leur limite en dépenses de fonctionnement. **Il leur est parfois impossible d'acheter du gel hydroalcoolique pour le lavage de mains régulier des élèves et des personnels, alors que le bâti scolaire du Rhône n'est pas assez pourvu en sanitaires.** La cantine devient aussi un lieu discriminatoire où certains élèves n'y sont plus accueillis par manque de place (collège Jean Perrin à Lyon 9^{ème}).

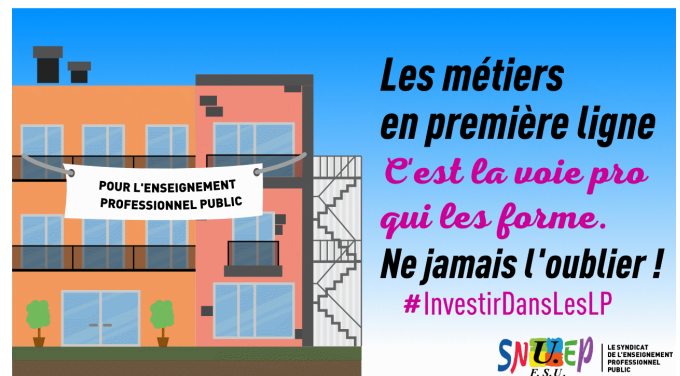
Il ne faut pas se résigner, **nous continuerons donc à interpeller l'Inspecteur d'Académie sur ces questions lors des instances départementales.**

Nadège PAGLIAROLI
SNES-FSU 69

Dans l'Enseignement Professionnel, c'est la mise en place du protocole sanitaire qui préoccupe le plus les personnels en cette rentrée : son application fort différente selon les lycées interpelle. Par ailleurs, le ministère n'a rien publié, aucune consigne concernant les ateliers des métiers de l'industrie prétextant que c'est le droit du travail qui doit s'appliquer.

Comme dans le second degré, les effectifs sont en augmentation en lycées pros avec pour conséquence du surbooking dans certaines sections et l'ouverture de trois classes passerelles (secondes pros communes) pour accueillir des jeunes sans orientation. Ces classes fonctionnent majoritairement avec des volants d'heures supplémentaires : il est parfois compliqué de trouver des enseignants volontaires, car de très nombreux collègues assurent déjà en plus de leur service, les deux heures supplémentaires imposées par le ministère à chaque enseignant. A chaque rentrée, les jeunes mineurs ou majeurs isolés affectés dans des cursus de formation ayant une partie du cycle en alternance attendent une éventuelle autorisation préfectorale pour pouvoir obtenir un contrat d'apprentissage alors que des entreprises sont prêtes à les accueillir. Il leur faut attendre plusieurs semaines pour espérer un RV pour obtenir le sésame administratif leur permettant peut-être de valider leur cursus de qualification.

La mise en place de la réforme de la voie professionnelle initiée par le ministre Blanquer se poursuit comme si la crise sanitaire n'existait pas et ne perturbait pas fortement le fonctionnement des établissements. 2021 devrait



voir disparaître la délivrance du BEP comme certification intermédiaire obtenue en deuxième année du cursus de préparation au Bac Pro : il serait remplacé par une simple attestation, mais quelle en sera la valeur auprès des employeurs alors qu'elle n'est « reconnue » que par l'Éducation Nationale ?

La crise de l'emploi va rendre très difficile l'accueil en entreprise des élèves de Bac Pro ou de CAP qui doivent effectuer entre 6 et 8 semaines de périodes de formation en milieu professionnel. Les chefs d'entreprise ne vont-ils pas privilégier le recrutement de jeunes apprentis sachant que le gouvernement leur distribue des moyens financiers considérables pour favoriser leur accueil au détriment des jeunes scolaires de la voie professionnelle de l'Éducation Nationale ?

François CLEMENT
SNUEP-FSU

Comme pour toutes les disciplines, l'enseignement de l'EPS est fortement impacté par le contexte sanitaire actuel.

Un protocole spécifique a été édité, sans aucune publicité, pour cette matière (Le SNEP a œuvré face à la DEGESCO). Dans la foulée, les enseignants d'Education Musicale ont été aussi écoutés. Malgré ces défauts et sa date de parution tardive, il apporte des précisions utiles. Tout est-il réglé ? Et bien non ! Le MEN ne semble jamais se souvenir que nos « salles de classes » ne sont que trop rarement à l'intérieur des établissements... Et oui, nos cours se déroulent dans des gymnases, stades, piscines (quand il y en a) qui appartiennent et sont gérés par les municipalités ! C'est un véritable problème dont nos responsables n'ont jamais pris la mesure ! Pourtant dans le Projet 2S2C au printemps dernier, les Ministres Blanquer et Maracineanu ont su interpeler les municipalités pour faire avancer cette prise en charge des élèves les après-midi.

Les profs d'EPS doivent donc encore attendre les consignes de chacune des mairies dans lesquelles sont implantées les installations sportives. Evidemment, les protocoles ne seront pas forcément les mêmes d'une ville à l'autre et même d'un type d'installation à l'autre ! Encore une fois, il faudra nous adapter...

Nous adapter, oui, mais quand connaissons-nous ces consignes ? Et bien, sur Lyon par exemple, ces dernières ne seront élaborées que le lundi 31 août au plus tôt. Le temps qu'elles soient communiquées aux équipes, la rentrée sera bien avancée...



Remarquez, le premier trimestre en EPS est semble-t-il « sacrificable » puisque la DGESCO a, sans trembler, fait la proposition suivante : pour les terminales, l'activité faite et évaluée pendant cette première période ne comptera pas pour le baccalauréat...

Déjà que notre discipline n'a plus de véritables référentiels nationaux pour l'évaluation, cette proposition est un pas de plus vers une iniquité entre les candidats dont certains verraient leur meilleure note non validée alors que pour d'autres, ce serait leur moins bonne... le caractère local du bac serait encore renforcé.

Vous l'aurez deviné, l'EPS et l'Association Sportive sont encore dans un flou total qui ne présage rien de bon pour les apprentissages de nos élèves !

Pierre DELOLME
SNEP-FSU 69

DANS LE 1^{ER} DEGRÉ

La rentrée dans les écoles devait se faire sous le signe des évaluations nationales et des outils de positionnement, avec une grosse piqûre de ciment sur les fondamentaux : français, maths, maths, français... Le protocole sanitaire était passé de 57 pages au printemps à 6 fin août. « La mesure du possible » donnait les coudées franches aux écoles.

Mais quelques jours après la rentrée, les enseignants ont très vite compris qu'il fallait arrêter de faire comme si la crise sanitaire était derrière nous, à l'image du ministre Blanquer. Les premières quatorzaines d'enseignants, les premières fermetures de classe ont mis en lumière les écarts d'appréciation entre l'ARS et l'inspection académique. Cette situation a entretenu le flou et mis les équipes sous tension. Pour autant le ministère a maintenu la pression avec un discours totalement hors-sol.

« L'affaire » des masques en tissu livrés par l'Éducation nationale et non protecteurs pour les enseignants du premier degré selon l'ARS car portés en présence d'élèves non masqués, en dit long sur la cohésion interministérielle.

Plus que jamais la gratuité des masques chirurgicaux est requise.



Entre discours martial et retour aux affaires courantes le gouvernement n'a pas trouvé le juste milieu et 3 semaines après la rentrée les personnels sont déjà mis en difficulté. Inquiétant !

Yannick LE DU
SNUipp-FSU

RENTRÉE DANS LE SUP'

ACCUEILLIR 35 000 ÉTUDIANT·ES SUPPLÉMENTAIRES À MOYENS CONSTANTS : MISSION IMPOSSIBLE !

Dans l'enseignement supérieur, le caractère inédit de la rentrée rend plus que jamais visible la crise. 35 000 étudiant·es supplémentaires à accueillir cette année, aucun recrutement d'enseignant·es titulaires, pas de plan pluriannuel de construction de bâtiments : impossible de pousser davantage les murs ! Dans certaines universités, des amphis bondés sont restés réalité malgré le risque toujours présent de diffusion de la Covid. Dans d'autres, les capacités d'accueil des amphis et salles ont été divisées par deux. Le travail d'organisation en amont des équipes pédagogiques sans les moyens supplémentaires qui auraient permis de dédoubler les enseignements en présentiel et de travailler avec des groupes réduits fait de cette rentrée un casse-tête quasi insoluble. Le ministère reste dans le déni des difficultés. Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) Frédérique Vidal les établissements sont prêts ! Le SNESUP-FSU l'invite à venir constater que c'est loin d'être le cas et rappelle l'urgence d'un plan massif de recrutements de titulaires.

UNE MONTÉE INQUIÉTANTE DE L'ENSEIGNEMENT HYBRIDE ET « DISTANCIEL »

Dans ces conditions, le ministère a fait de l'hybridation (combinaison des modes présentiel et distancié d'enseignement) et de la numérisation des enseignements la solution miracle, profitant de la crise sanitaire pour installer durablement l'enseignement à distance comme nouveau modèle. Nous assistons à une dérive très inquiétante vers un « ESR virtuel » et aux conséquences déjà visibles : difficultés de coordination entre des enseignements en présentiel et à distance parfois dans la même journée voire même demi-journée, absentéisme croissant des étudiant·es, difficulté voire impossibilité de connexion des étudiant·es, effritement des collectifs de travail et des équipes pédagogiques qui éprouvent d'énormes difficultés à se rencontrer et perte de sens. Dans ce contexte, les collègues sont bien souvent livrés·es à eux/elles-mêmes et la circulaire ministérielle parue le 7 septembre ne leur donne aucune réponse au-delà de la généralisation de l'obligation du port du masque. Le SNESUP-FSU appelle les collègues à privilégier le « présentiel » et à se mobiliser pour obtenir les moyens de le mettre effectivement en œuvre dans le respect des gestes barrières et des protocoles sanitaires. Il appelle à refuser l'enseignement à distance comme « solution miracle » au manque de locaux et de moyens humains et à ne pas céder aux diverses pressions qui sont exercées pour l'imposer.



LE PROJET DE REGROUPEMENT UNIVERSITAIRE SUR LE SITE LYON SAINT-ÉTIENNE A DU PLOMB DANS L'AILE !

Après le retrait de l'INSA en 2019, c'est au tour de l'université Jean Monnet Saint-Étienne de mettre à mal le projet de restructuration dans le cadre de l>IDEX (« Initiative d'Excellence ») accordé en 2017 à la COMUE (communauté d'universités et établissements) et renouvelé depuis avec des périodes probatoires. Juste avant l'été, une partie de l'équipe présidentielle ainsi que de nombreux·es responsables de formation, de composantes et élu.e.s ont démissionné pour dénoncer le projet actuel et ses conséquences pour l'université Jean Monnet (notamment la perte de la personnalité morale et juridique). Ces critiques ont trouvé un écho bien au-delà du petit monde universitaire puisque du maire de Saint-Étienne jusqu'au MEDEF de la Loire (pourtant favorable au projet au départ), les voix se sont élevées pour demander le retrait du projet actuel et l'ouverture de nouvelles discussions pour aboutir à un meilleur équilibre entre les deux métropoles. Il est urgent en effet de redonner la parole à celles et ceux qui en ont été privé.e.s et qui sont en première ligne : les personnels et usager.e.s des universités embarqué.e.s de force dans cette aventure dangereuse qui met à mal les fondements de l'enseignement supérieur et de la recherche publiques.



Anne ROGER
Co secrétaire Générale du SNESUP-FSU
Enseignante-chercheuse à l'université Lyon 1

LE CHSCT (COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL) DÉPOUILLÉ DE SES PRÉROGATIVES : LE COMBAT DE LA FSU FACE À LA MASCARADE DE L'ADMINISTRATION

Moins de deux semaines après la rentrée des élèves et des agents, les cas de covid se multiplient de manière inquiétante au sein de l'Education Nationale. De nombreux établissements, écoles ou classes sont temporairement fermés, et ce nombre s'accroît chaque jour. De plus en plus d'élèves et de personnels sont placés en quatorzaine et pour certains sont atteints de la Covid-19.

Alors que la FSU avait alerté bien en amont sur le manque de préparation et avait souligné que le manque récurrent de moyens aurait à cette rentrée des effets amplifiés, la situation se dégrade encore plus vite que ce que nous aurions pu imaginer.

Au niveau académique, la FSU a obtenu la tenue régulière des CHSCT lors de la période du confinement, ainsi que fin août, pour porter les questions et les inquiétudes des agents, et obtenir des réponses. Malheureusement, l'administration n'a pas toujours été en mesure de nous les apporter car elle reste suspendue aux annonces du ministre, qui, comme on le sait, n'a pas préparé la rentrée avec le sérieux que la situation sanitaire exigeait.

Un CHSCT départemental du Rhône a eu lieu le 14 septembre, au cours duquel l'administration s'est montrée incapable de donner les précisions attendues, renvoyant au local de nombreux arbitrages, et louvoyant sur des questions pourtant essentielles, voire vitales. Un CHSCT académique se tient le 22 septembre : la FSU entend bien continuer de mettre l'administration face à ses contradictions et ses demi-vérités.

Les conditions sanitaires sont particulièrement difficiles et parallèlement, les conditions d'exercice de notre métier ne cessent de se dégrader : classes surchargées, manque cruel de remplaçants, manque de moyens vie scolaire, pression pour effectuer des heures supplémentaires, annulation de stages de formation pour effectuer à la lettre une mission de remplacement, autoritarisme de certains chefs d'établissement, charge de travail accrue des directeurs d'école.

Pour la FSU, le décalage entre certaines prescriptions et la réalité des services, établissements et écoles aurait pu être amoindri

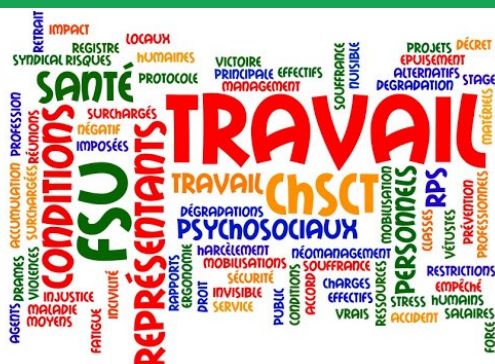
si le ministère avait respecté les prérogatives du CHSCT ministériel et leurs déclinaisons académiques et départementales, rappelées par la FSU lors du CHSCTMEN du 27 août mais aussi par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique : « Le comité est consulté sur la teneur de tous documents se rattachant à sa mission, et notamment des règlements et des consignes que l'administration envisage d'adopter en matière de santé et de sécurité.» (article 60 du décret 82-453).

D'une académie à l'autre, la FSU constate - à nouveau - une grande hétérogénéité et une certaine cacophonie dans la mise en œuvre des mesures sanitaires de prévention et dans la gestion des cas suspects, des cas confirmés, des contacts à risque et des clusters.

Avec la loi de transformation de la Fonction Publique, notre président a décidé de faire disparaître les instances paritaires les unes après les autres, commissions de mutation, puis commissions de promotion et enfin disparition des CHSCT, alors saisissons massivement des registres avant qu'ils ne disparaissent, afin de mettre notre employeur face à ses responsabilités !

Laure TOMCZYK
Nathalie VALENCE
CHSCT académique

Conditions de Travail, Action des CHSCT



Stage syndical le 5 novembre à Lyon (Bourse du travail)

Agir pour préserver la santé au travail et améliorer les conditions de travail.

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur vos droits en matière de santé, sécurité et conditions de travail !

Le contexte sanitaire, étouffant, dans lequel nous effectuons notre rentrée ne doit pas nous faire oublier que nous avons des droits en matière de santé, sécurité et conditions de travail. A l'occasion de ce stage, animé par des représentants SNES-FSU du CHSCT ministériel, du CHSCTA de Lyon et des CHSCT départementaux, vous en apprendrez davantage sur ces droits et les outils pour les défendre, afin d'agir collectivement pour l'amélioration de nos conditions de travail.

Pour s'inscrire à un stage

1. Remplir une autorisation d'absence (adressée au recteur) pour l'administration : cette demande doit être déposée un mois avant le jour du stage (modèle sur notre site)

2. S'inscrire auprès du SNES en complétant le formulaire correspondant au stage sur notre site.

www.lyon.snes.edu



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



Le SNES, pour agir ensemble



ÉLÈVES SANS PAPIERS

LA MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE SE POURSUIT

La préfecture n'a cependant pas abandonné ses procédures de tri. Des jeunes diplômés, parfois titulaires d'un CDI se voient refuser un titre séjour et délivrer une obligation de quitter le territoire (OQTF). Convocations à la Police aux frontières (PAF), levée des prises en charge, remises à la rue, refus du titre de séjour à la majorité, difficultés voire impossibilité de scolarisation (certains jeunes étant classés « mineurs, ni-majeurs »)... se poursuivent.

Et parmi les titres de séjour délivrés, nombreux sont des titres précaires : titres « étudiant » pour des jeunes déjà salariés, titre « travailleur temporaire » au lieu de titre « salarié »...

Quant aux mineurs isolés, nombre d'entre eux sont laissés à la rue après les évaluations menées par Forum réfugiés pour le compte de la Métropole.

D'autres, mis à l'abri cet hiver suite aux interventions militantes, sont remis à la rue... Certains dorment dehors dans des jardins.

La suspicion de majorité systématique dénoncée par le Défenseur des droits se substitue à l'obligation de protection.

Les nouveaux élus de la Métropole disent que leurs moyens financiers ne permettent pas de répondre à l'urgence ; ils proposent d'étudier « des solutions innovantes », de faire appel à des initiatives citoyennes...

Pour nous, la solution innovante, c'est préserver la protection de l'enfance, le droit aux études, le droit au travail pour toute la jeunesse.



EN DÉFENSE DES DROITS COLLECTIFS POUR TOUS LES JEUNES

En mai, le Conseil d'État exigeait que les préfets donnent des récépissés de demandes de titre de séjour avec autorisation de travail aux anciens mineurs isolés pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance entre 16 et 18 ans justifiant d'un contrat d'apprentissage ou d'une promesse de contrat. Mais la préfecture tardait. En juin, le Collectif RESF jeunes manifestait devant la préfecture pour réclamer le droit au travail et aux papiers pour tous*.

Cet été, la préfecture du Rhône a finalement accordé les documents demandés. Et bien qu'il ait souvent fallu l'intervention des avocats, nombre de jeunes majeurs titulaires de récépissés sans droit au travail ont pu obtenir l'autorisation de travailler.

Nous restons néanmoins vigilants. Et nous demandons à ce que tous les jeunes majeurs obtiennent une autorisation de travail (y compris ceux ne présentant pas de contrat d'apprentissage, ou qui n'ont pas été pris en charge par l'aide sociale à l'enfance) et un titre de séjour pérenne.

*Resf jeunes : <http://resf-jeunes69.fr>

Hélène BERTRAND
pour RESF

fsU Rhône
Trimestriel de la Section du Rhône de la FSU
Bourse du Travail Place Guichard 69 003 Lyon
Tél : 04 78 60 04 80
Prix du N° : 0,80 € Abonnement : 3 €
Directeur de la Publication P. DROUARD
Imprimé par nos soins

Le secrétariat départemental

Rindala Bonvalet-Younès
François Clément
Nadège Pagliaroli
Yannick Le Du
Laure Tomczyk

FSU Rhône
Bourse du Travail
Place Guichard
69003 - LYON
tél : 04 78 60 04 80
mail : fsu69@fsu.fr

Toutes les infos sur
www.fsu69.fr

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL FSU 69

Le congrès départemental de la FSU69 se réunira le mardi 19 janvier à la Bourse du travail de Lyon pour son bilan d'activités. En plus du rapport d'activités de ces trois dernières années, le rapport financier de la section sera présenté. Il est prévu également un débat en plénière sur un thème choisi.

